

B62 VÉHICULES TERRESTRES SE DÉPLAÇANT AUTREMENT QUE SUR RAILS

B62D VÉHICULES À MOTEURS; REMORQUES (direction ou guidage des machines ou des instruments agricoles selon un parcours déterminé A01B 69/00; roues, roues à pivot, roulettes, essieux, amélioration de l'adhérence des roues B60B; pneumatiques pour véhicules, gonflage des pneumatiques, changement des pneumatiques B60C; liaisons entre véhicules d'un même train ou d'un ensemble similaire B60D; véhicules rail-route, véhicules amphibies ou transformables B60F; aménagements pour la suspension B60G; chauffage, refroidissement, ventilation ou autres dispositifs de traitement de l'air B60H; fenêtres, pare-brise, toits amovibles, portes ou dispositifs similaires, équipements de protection pour véhicules non en service B60J; aménagements des ensembles de propulsion, entraînements auxiliaires, transmissions, disposition des instruments ou tableaux de bord B60K; équipement électrique ou propulsion des véhicules à traction électrique B60L; alimentation en énergie électrique pour véhicules à traction électrique B60M; aménagements pour passagers non prévus ailleurs B60N; véhicules adaptés au transport des charges ou pour porter des charges ou objets spéciaux B60P; agencement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support, les circuits à cet effet, pour les véhicules en général B60Q; véhicules, équipements ou parties de véhicules, non prévus ailleurs B60R; entretien, nettoyage, réparation, levage ou manœuvre, non prévus ailleurs B60S; freins, systèmes de commande des freins ou parties de ces systèmes B60T; véhicules à coussin d'air B60V; cycles à moteur, leurs accessoires B62J, B62K; essai des véhicules G01M)

Note

Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- “véhicules” comprend les véhicules à moteurs et les remorques;
- “remorques” comprend les éléments roulants poussés de l'arrière ou entraînés sur le côté (side-cars).

Schéma général

CARACTÉRISTIQUES DE FONCTION OU
DE STRUCTURE; ÉLÉMENTS
STRUCTURAUX OU ACCESSOIRES NON
PRÉVUS AILLEURS

Pour voyageurs principalement;
pour marchandises 31/00, 47/00;
33/00

Tracteurs; tracteurs remorques ou
trains routiers; véhicules sans siège
pour le conducteur 49/00; 53/00;
51/00

Véhicules à chenilles et leurs
chenilles; véhicules sans chenilles
ni roues 55/00; 57/00

Remorques à roues motrices;
véhicules à moteur ou remorques,
caractérisés par la disposition ou le
nombre de roues 59/00; 61/00

Autres types de véhicules; leur
tracé, fabrication, assemblage ou
désassemblage 63/00; 65/00;
67/00

CHÂSSIS, CARROSSERIE ET CAISSE

Châssis: structure; construction
monocoque; assemblages entre la
caisse et le châssis 21/00; 23/00;
24/00

Carrosserie et caisse
caractérisées
par le matériau 29/00

la fonction du véhicule 31/00, 33/00
le carénage; la
stabilisation 35/00; 37/00,
17/00

éléments de la carrosserie et
leur assemblage;
aménagements pour la roue de
secours 25/00, 27/00;
43/00

jambes de force 19/00
autres types de caisses 39/00

DIRECTION

Moyens pour engendrer un
changement; boîtier; réaction à des
conditions de conduite; timonerie;
réglage 1/00; 3/00;
6/00; 7/00; 17/00

Assistée ou à relais de puissance;
influençant automatiquement; pour
véhicules à chenilles ou roues non
orientables; pour remorques 5/00; 6/00;
11/00; 13/00

Véhicules fonctionnant en tandem
ou ayant des châssis connectés à
pivotement 12/00
Autres types de direction 9/00, 11/00,
15/00

ACCESSOIRES POUR MARQUAGE DE

COLLISION 41/00

Direction pour véhicules à moteurs ou pour remorques
(dispositifs de direction applicables uniquement aux atterrisseurs
orientables pour aéronefs B64C 25/50) [3]

**1/00 Commandes de direction, c. à d. moyens pour
produire un changement de direction du
véhicule [4,5]**

1/02 . montées sur le véhicule

1/04 . . Volants de direction

1/06 . . . Couronnes du volant, p.ex. avec moyens de
chauffage; Gaines de couronne (B62D 1/11 a
priorité) [5]

1/08 . . . Rayons du volant, p.ex. élastiques (B62D 1/11
a priorité) [5]

1/10 . . . Moyeux; Liaisons entre le moyeu et la colonne
de direction, p.ex. réglables (B62D 1/11 a
priorité) [5]

B62D

- 1/11 . . . comportant des dispositions pour absorber l'énergie, p.ex. susceptibles de déformation ou repliables (garnitures rembourrées associées au volant B60R 21/05; amortisseurs de choc utilisant une déformation plastique de ses organes en général F16F 7/12) [5]
- 1/12 . . Leviers à main de direction
- 1/14 . . . Barres de direction, p.ex. leviers à main agissant sur la colonne de direction
- 1/16 . . Colonnes de direction
- 1/18 . . . susceptibles de déformation ou réglables, p.ex. inclinables (garnitures rembourrées associées à la colonne de direction B60R 21/05)

Note

Le groupe B62D 1/181 a priorité sur les groupes B62D 1/183 à B62D 1/187. [7]

- 1/181 comportant des moyens de réglage assistés, p.ex. avec mémorisation de la position [7]
- 1/183 réglables entre une position d'utilisation et une position de non utilisation, p.ex. pour améliorer l'accès [7]
- 1/184 Dispositifs pour fixer les colonnes à des positions sélectionnées [7]
- 1/185 réglables par déplacement axial, p.ex. télescopiques (B62D 1/183, B62D 1/187, B62D 1/19 ont priorité) [7]
- 1/187 comportant un réglage de l'inclinaison; comportant un réglage axial et de l'inclinaison (B62D 1/183, B62D 1/19 ont priorité) [7]
- 1/189 la totalité de la colonne de direction étant inclinable comme un tout [7]
- 1/19 comportant des dispositions pour absorber l'énergie, p.ex. susceptibles de déformation ou repliables (amortisseurs de choc utilisant une déformation plastique de ses organes en général F16F 7/12) [5]
- 1/20 . . . Liaison entre la colonne de direction et la timonerie
- 1/22 . . Eléments de commandes de direction en double, p.ex. pour les leçons de conduite
- 1/24 . non montées sur le véhicule
- 1/26 . . mécaniques, p.ex. par un dispositif de guidage latéral (chemins de fer B61)
- 1/28 . . non mécaniques

3/00 Boîtiers de direction (direction assistée ou à relais de puissance B62D 5/00; timonerie de direction B62D 7/00; pour roues non orientables B62D 11/00; transmissions en général F16H)

- 3/02 . mécaniques
- 3/04 . . du type à vis sans fin
- 3/06 . . . à vis et écrou
- 3/08 utilisant des billes intermédiaires ou des éléments analogues
- 3/10 . . . à vis sans fin engageant un secteur ou rouleau
- 3/12 . . du type à crémaillère
- 3/14 . hydrauliques

5/00 Direction assistée ou à relais de puissance (pour roues non orientables B62D 11/00; servomoteurs à fluide sous pression en général F15B)

- 5/02 . mécanique, p.ex. au moyen d'un mécanisme de prise de puissance sur un arbre rotatif du véhicule pour l'appliquer au boîtier de direction

- 5/04 . électrique, p.ex. au moyen d'un servomoteur relié au boîtier de direction ou faisant partie de celui-ci
- 5/06 . à fluide, c. à d. au moyen d'un fluide sous pression produisant toute la force nécessaire, ou la plus grande partie de celle-ci, pour commander la direction du véhicule [4]
- 5/065 . . caractérisée par des moyens spécialement adaptés pour faire varier selon les besoins l'alimentation en fluide sous pression, p.ex. à la demande, pour une assistance variable [7]
- 5/07 . . Alimentation en fluide sous pression pour la direction du véhicule ainsi que pour d'autres organes [4]
- 5/08 . . caractérisée par le type de valve utilisé (valves en général F16K) [4]
- 5/083 . . . Valves rotatives [4]
- 5/087 . . . Valves à piston coulissant [4]
- 5/09 . . caractérisée par les moyens d'actionnement des valves [4]
- 5/093 . . . Télémoteur actionné par le mouvement du volant de direction (boîtiers de direction hydraulique B62D 3/14) [4]
- 5/097 du type "gérator" [4]
- 5/10 . . caractérisée par le type de l'ensemble moteur [4]
- 5/12 . . . Piston et cylindre [4]
- 5/14 . . . Moteur rotatif [4]
- 5/16 . . . Chambre expansible avec paroi flexible [4]
- 5/18 . . caractérisée par les moyens de transmission de la puissance [4]
- 5/20 . . spécialement adaptée à un type particulier de boîtiers de direction ou à une application particulière (boîtiers de direction en soi B62D 3/00; timoneries de direction non caractérisées par le fait d'être assistées ou à relais de puissance B62D 7/00) [4]
- 5/22 . . . du type à crémaillère [4]
- 5/24 . . . du type à vis sans fin [4]
- 5/26 . . . pour axes montés à pivotement [4]
- 5/28 . . . pour bogies montés à pivotement [4]
- 5/30 . . Dispositifs de sécurité, p.ex. source de puissance ou moyens de transmission auxiliaires pour assurer la direction en cas de défaillance des moyens de direction primaires [4]
- 5/32 . . . pour systèmes à télémoteurs [4]

6/00 Dispositions pour la commande automatique de la direction en fonction des conditions de conduite, qui sont détectées et pour lesquelles une réaction est appliquée, p.ex. circuits de commande (moyens pour produire un changement de direction du véhicule B62D 1/00; valves de commande de direction B62D 5/06; combinées à des dispositifs pour incliner le corps ou les roues du véhicule dans les virages B62D 9/00) [4,6]

Note

Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans les groupes B62D 1/00 à B62D 5/00 ou B62D 7/00 à B62D 19/00 est également attribué si les autres aspects du système de direction présentent un intérêt. [5]

Note

Dans le groupe principal B62D 6/00, à l'exclusion de ses sous-groupes, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes B62D 101/00 à B62D 137/00. [5]

- 6/02 . réagissant uniquement à la vitesse du véhicule [4]
- 6/04 . réagissant uniquement aux forces perturbant la trajectoire désirée du véhicule, p.ex. forces agissant transversalement à la direction de déplacement du véhicule [4]
- 6/06 . réagissant uniquement aux dispositifs amortisseurs des vibrations du véhicule (amortisseurs de direction pour cycles B62K 21/08) [4]
- 6/08 . réagissant uniquement au couple d'entrée [6]
- 6/10 . . caractérisées par les moyens pour détecter le couple [6]
- 7/00 Timonerie de direction; Fusées ou leur montage** (B62D 13/00 a priorité; direction assistée ou à relais de puissance B62D 5/00) [5]
 - 7/02 . pour bogies à pivot
 - 7/04 . . comportant plus d'une roue
 - 7/06 . pour roues pivotant individuellement, p.ex. sur pivot de fusée
 - 7/08 . . les axes de pivotement étant situés dans un même plan perpendiculaire à l'axe longitudinal du véhicule
 - 7/09 . . . caractérisée par des moyens modifiant le rapport entre les angles de direction des roues directrices (modifiant le rapport automatiquement en fonction des conditions de conduite B62D 6/00) [5]
 - 7/10 . . . avec boîte de direction à une seule sortie
 - 7/12 . . . avec boîte de direction à deux sorties
 - 7/14 . . les axes de pivotement étant situés dans plus d'un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal du véhicule, p.ex. toutes les roues étant directrices
 - 7/15 . . . caractérisée par des moyens modifiant le rapport entre les angles de direction des roues directrices (modifiant le rapport automatiquement en fonction des conditions de conduite B62D 6/00) [5]
 - 7/16 . Disposition relative des articulations de la timonerie (pivots en soi F16C)
 - 7/18 . Rotules de direction; Pivots de fusée
 - 7/20 . Barres de timonerie, p.ex. barres d'accouplement (moyens pour régler le carrossage, la chasse ou le pincement B62D 17/00)
 - 7/22 . Dispositions pour réduire ou éliminer les réactions, p.ex. les vibrations, dans les parties constitutives du système de direction, p.ex. dans les roues [5]
- 9/00 Direction pour roues orientables non prévue ailleurs** (indicateurs de direction B62D 15/02)
 - 9/02 . combinée à des dispositifs pour incliner la caisse du véhicule vers l'intérieur dans les virages
 - 9/04 . combinée à des dispositifs pour incliner les roues dans les virages (B62D 9/02 a priorité) [5]
- 11/00 Direction pour roues non orientables; Direction pour véhicules à chenilles ou à dispositifs similaires**
 - 11/02 . par entraînement différencié des éléments en contact avec le sol sur les côtés opposés du véhicule
 - 11/04 . . par sources d'énergie séparées
 - 11/06 . . par une seule source d'énergie principale
 - 11/08 . . . en utilisant freins ou embrayages comme principaux moyens effectifs de direction

- 11/10 . . . en utilisant des mécanismes de transmission avec sorties de puissance différenciées sur côtés opposés, p.ex. des mécanismes de transmission à différentiel couplé ou épicycloïdaux
- 11/12 au moyen de changements de vitesse distincts
- 11/14 les sorties de puissance différenciées étant réalisées par un apport d'énergie supplémentaire d'un côté, p.ex. énergie provenant d'une source secondaire
- 11/16 la puissance supplémentaire étant fournie sous forme mécanique
- 11/18 la puissance supplémentaire étant fournie sous forme hydraulique
- 11/20 . Direction de véhicules à chenilles ayant un pivot de bogie supportant la chenille (B62D 11/02 a priorité)
- 11/22 . Direction de véhicules à chenilles réalisée par orientation des galets supportant les chenilles ou les éléments similaires
- 11/24 . Direction de véhicules à chenilles spécialement adaptée aux véhicules ayant à la fois des roues orientables et des chenilles
- 12/00 Direction spécialement adaptée aux véhicules fonctionnant en tandem ou ayant des châssis connectés à pivotement** (pour véhicules à chenilles ou à dispositifs similaires B62D 11/00; spécialement adaptée aux remorques B62D 13/00) [4]
 - 12/02 . pour véhicules fonctionnant en tandem [4]
- 13/00 Direction spécialement adaptée aux remorques** (attelage de traction et de direction combinées B60D)
 - 13/02 . pour essieux à pivotement central
 - 13/04 . pour roues à pivotement individuel
 - 13/06 . pour marche arrière d'une remorque à traction normale
- 15/00 Directions non prévues ailleurs**
 - 15/02 . Indicateurs de direction; Aides de direction [4]

17/00 Moyens sur le véhicule pour régler le carrossage, la chasse ou le pincement des roues
19/00 Jambes de force, c. à d. organes absorbant les accélérations ou décélérations pour maintenir la distance entre roues et châssis
Châssis; Carrosserie; Caisse

- 21/00 Châssis, c. à d. armature sur laquelle une carrosserie peut être montée** (châssis et carrosserie combinés B62D 23/00)
 - 21/02 . comprenant des éléments d'armature disposés longitudinalement ou transversalement [4]
 - 21/03 . . les éléments transversaux supportant la carrosserie [4]
 - 21/04 . . du type avec une seule armature longitudinale
 - 21/05 . . Châssis du type cintré, c. à d. constitués par au moins deux sections d'armature longitudinales assemblées par d'autres sections d'armature longitudinales de dimension transversale inférieure [4]
 - 21/06 . en forme de X ou de fourche, c. à d. comportant des éléments qui, vus en plan, forment un X ou une fourche
 - 21/07 . Châssis du type élargi, c. à d. se présentant sous la forme d'une large section centrale en forme de caisson prolongée à l'avant et à l'arrière par une section plus étroite [4]

B62D

- 21/08 . constitués de croisillons entrelacés (Fachwerkrahen)
- 21/09 . Moyens pour le montage des surfaces d'appui pour la charge [4]
- 21/10 . dans lesquels l'armature principale est du genre plaque
- 21/11 . avec des moyens élastiques pour la suspension [4]

Note

Le présent groupe ne couvre pas la matière relative principalement à la suspension qui ne fait que mentionner la structure du châssis; cette matière est couverte par la sous-classe B60G. [4]

- 21/12 . assemblés à partir d'éléments facilement démontables
- 21/14 . de longueur ou largeur réglables
- 21/15 . comportant des moyens amortisseurs de chocs, p.ex. châssis conçus pour changer de forme ou de dimensions d'une façon définitive ou temporaire à la suite d'une collision avec un autre corps (pare-chocs B60R 19/02; amortisseurs de choc en général F16F) [4]
- 21/16 . comportant des compartiments de stockage de fluide [4]
- 21/17 . formant des conduits pour fluide ou des conducteurs électriques ou présentant d'autres moyens pour permettre la transmission d'une force ou d'un signal [4]
- 21/18 . caractérisés par le type de véhicule et non couverts par les groupes B62D 21/02 à B62D 21/17 [4]
- 21/20 . . du type pour remorque, c. à d. châssis construit spécialement pour être utilisé dans un véhicule non propulsé [4]
- 23/00 Châssis et carrosserie combinés, c. à d. construction monocoque** (sous-ensembles de carrosserie B62D 25/00)
- 24/00 Assemblages entre la caisse et le châssis du véhicule** (B62D 23/00, B62D 33/077 ont priorité) [5]
- 24/02 . la caisse du véhicule étant montée sur des supports amortisseurs de vibrations, p.ex. des coussinets en caoutchouc, sans qu'un mouvement par rapport au châssis soit prévu [5]
- 24/04 . la caisse du véhicule étant montée sur une suspension élastique de façon à permettre un mouvement par rapport au châssis [5]
- 25/00 Sous-ensembles de carrosserie; Eléments ou détails de ceux-ci non prévus ailleurs**
- 25/02 . Panneaux latéraux
- 25/04 . Montants de portes
- 25/06 . Toits fixes (toits amovibles ou toits avec panneaux mobiles B60J 7/00; garnitures de toits B60R 13/02; éléments d'isolation B60R 13/08)
- 25/07 . . comportant des moyens d'évacuation ou de guidage de l'eau faisant partie intégrante du toit [4]
- 25/08 . Parties avant ou arrière
- 25/10 . . Capots ou couvercles
- 25/12 . . . Eléments ou détails de ceux-ci (serrures E05B; charnières E05D; moyens d'équilibrage E05F; ressorts F16F)
- 25/13 Déflecteurs d'eau [5]
- 25/14 . . Tableaux de bord en tant que sous-ensembles de carrosserie (autres aspects des tableaux de bord B60K)

- 25/16 . . Garde-boue ou ailes; Panneaux couvrant les roues (équipés de moyens pour débarrasser les roues ou pneus de matières étrangères B60S)
- 25/18 . . . Leurs éléments ou détails, p.ex. bavettes de garde-boue
- 25/20 . Planchers ou sous-ensembles du fond
- 25/22 . Marchepieds, marches ou éléments analogues, en tant que sous-ensembles de carrosserie (autres aménagements des marches, échelles ou marchepieds sur les véhicules B60R)
- 25/24 . Sous-ensembles de carrosserie avec ouvertures d'accès présentant des fermetures mobiles ou amovibles (couvercles d'entrée de réservoirs à carburant pour véhicules B60K 15/05) [5]

27/00 Assemblages entre sous-ensembles de la carrosserie

- 27/02 . rigides
- 27/04 . élastiques
- 27/06 . rapidement démontables

29/00 Carrosseries caractérisées par le matériau utilisé

- 29/02 . principalement en bois
- 29/04 . principalement en matières synthétiques (travail des matières plastiques ou des substances à l'état plastique B29)

31/00 Carrosseries pour véhicules pour voyageurs

(véhicules pour passagers spécialement adaptés pour être utilisés en association avec des avions ou des aéroports B64F 1/31)

- 31/02 . pour transports en commun, p.ex. autobus
- 31/04 . à plusieurs étages

33/00 Carrosseries pour véhicules à marchandises (dans lesquels un élément portant la charge est mobile B60P; garnitures B60R 13/00)

- 33/02 . Plates-formes; Compartiments de chargement ouverts
- 33/023 . . Structure des panneaux latéraux ou des portes arrière [5]
- 33/027 . . . mobiles [5]
- 33/03 par basculement vers le bas [5]
- 33/033 amovibles [5]
- 33/037 Moyens de verrouillage correspondants [5]
- 33/04 . Compartiments de chargement fermés
- 33/06 . Cabines de conducteur
- 33/063 . . pouvant être déplacées d'une position dans au moins une autre position, p.ex. basculables, pivotables autour d'un axe vertical, pouvant être déplacées d'un côté à l'autre du véhicule [5]
- 33/067 . . . basculables [5]
- 33/07 caractérisées par le dispositif pour verrouiller la cabine dans la position basculée ou dans la position de conduite [5]
- 33/073 . . . caractérisées par des adaptations particulières des dispositifs de commande du véhicule [5]
- 33/077 . caractérisées par l'assemblage entre la carrosserie et le châssis de véhicule [5]
- 33/08 . . comportant des moyens de réglage (B62D 33/10 a priorité) [5]
- 33/10 . . comportant des moyens de suspension de la carrosserie sur le châssis [5]

35/00 Caisses de véhicule caractérisées par leur aérodynamisme

- 35/02 . Carénage des surfaces de dessous

37/00 Stabilisation des caisses de véhicules sans agir sur les dispositifs de suspension

- 37/02 . par moyens aérodynamiques

- 37/04 . au moyen de masses mobiles
- 37/06 . . en utilisant des gyroscopes

39/00 Caisses de véhicules non prévues ailleurs

- 41/00 Accessoires pour identifier les véhicules en cas de collision ou pour indiquer ou marquer les surfaces d'impact**
- 43/00 Logement, fixation ou montage de la roue de secours**
 - 43/02 . à l'extérieur de la caisse
 - 43/04 . . sous la caisse
 - 43/06 . à l'intérieur de la caisse
 - 43/08 . . et disposée sensiblement à la verticale
 - 43/10 . . et disposée sensiblement à l'horizontale

Véhicules à moteurs ou remorques selon le type; Leurs pièces ou accessoires non prévus ailleurs (châssis caractérisés par le type de véhicule B62D 21/18)

- 47/00 Véhicules à moteurs ou remorques, principalement pour le transport de voyageurs** (carrosseries B62D 31/00) [3]
 - 47/02 . pour transports en commun, p.ex. autobus
- 49/00 Tracteurs** (du type accompagné à pied B62D 51/04; caractéristiques chenillées B62D 55/00)
 - 49/02 . modifiés pour recevoir des dispositifs de levage
 - 49/04 . modifiés pour recevoir des dispositifs de poussée
 - 49/06 . adaptés à des usages multiples
 - 49/08 . ayant des moyens pour empêcher le retournement ou le basculement (dispositifs de sécurité pour la commande des ensembles de propulsion spécialement adaptés aux véhicules ou aménagés dans ceux-ci B60K 28/00) [4]
- 51/00 Véhicules à moteurs caractérisés par le fait que le conducteur n'est pas assis**
 - 51/02 . le conducteur étant debout dans le véhicule
 - 51/04 . le conducteur marchant
 - 51/06 . . Tracteurs du type à essieu unique, accompagnés à pied
- 53/00 Combinaisons tracteur-remorque; Trains routiers** (dispositifs de couplage autres que les couplages avec cinquième roue B60D)
 - 53/02 . comprenant un tracteur à essieu unique et une remorque à essieu unique
 - 53/04 . comprenant un véhicule portant la partie essentielle de la charge de l'autre véhicule par support de la partie avant ou arrière de cet autre véhicule
 - 53/06 . . Semi-remorques
 - 53/08 . . Couplages de traction de cinquième roue
 - 53/10 . . . avec moyens d'empêcher un décrochage accidentel
 - 53/12 . . . à accrochage automatique
- 55/00 Véhicules à chenilles** (sous l'aspect de la direction B62D 11/00)
 - 55/02 . avec chenilles et roues additionnelles
 - 55/04 . avec alternance possible des chenilles et des roues, p.ex. transformables de véhicules à chenilles en véhicules à roues et vice versa
 - 55/06 . avec chenilles et sans roues additionnelles
 - 55/065 . . Véhicules à chenilles multiples, c. à d. à plus de deux chenilles [4]
 - 55/07 . . Véhicules à une chenille [4]

- 55/075 . . Véhicules à chenilles pour monter ou descendre des escaliers (éléments en prise avec le sol par adhérence magnétique ou pneumatique B62D 55/265; fauteuils ou moyens de transport personnels spécialement adaptés aux personnes handicapées A61G 5/00) [4]
- 55/08 . Systèmes des chenilles; Eléments de ces systèmes
- 55/084 . . Systèmes de chenilles ou chariots de roulement montés sur des véhicules, de façon amovible, réglable ou extensible, p.ex. systèmes de chenilles portatifs (B62D 55/07 a priorité) [4]
- 55/088 . . comportant des moyens pour supprimer ou enlever des matières étrangères, p.ex. moyens d'étanchéité, maillons ou barbotins auto-nettoyants, plaques déflectrices ou racleurs [4]
- 55/092 . . comportant des moyens de lubrification (lubrification en général F16N) [4]
- 55/096 . . comportant des moyens de réduction du bruit [4]
- 55/10 . . Bogies; Montures (moyens de tension de la chenille B62D 55/30)
- 55/104 . . Dispositifs de suspension pour roues, galets, bogies ou châssis (suspension des véhicules en général B60G) [4]
- 55/108 . . . comportant des ressorts mécaniques, p.ex. des barres de torsion [4]
- 55/112 . . . comportant des ressorts à fluide, p.ex. hydrauliques, pneumatiques [4]
- 55/116 . . . Commande de garde au sol ou de position du châssis par action sur la suspension, p.ex. pour compenser un dévers [4]
- 55/12 . . Disposition, emplacement ou adaptation des barbotins moteurs
- 55/125 . . . Entraînements d'extrémités [4]
- 55/13 . . . de type modulaire facilement interchangeables [4]
- 55/135 . . . à couronne d'entraînement démontable [4]
- 55/14 . . Disposition, emplacement ou adaptation des galets
- 55/15 . . . Dispositifs de montage, p.ex. paliers, axes, roulements, joints [4]
- 55/18 . . Chenilles (maillons de chenille auto-nettoyants B62D 55/088) [4]
- 55/20 . . . du type articulé, p.ex. à chaînes
- 55/205 . . . Raccords entre maillons de chenille [4]
- 55/21 . . . Maillons reliés par des axes transversaux d'articulation [4]
- 55/215 . . . Raccords élastiques entre maillons [4]
- 55/22 . . . Dispositions pour empêcher ou modifier la contre-flexion de la chenille
- 55/24 . . . du type à flexibilité totale, p.ex. à courroies de caoutchouc
- 55/247 . . . Chenilles souples remplies de gaz ou gonflables (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [4]
- 55/253 . . . comportant des éléments reliés par un ou plusieurs câbles ou éléments analogues [4]
- 55/26 . . . Eléments ou maillons en contact avec le sol
- 55/265 . . . à adhérence magnétique ou pneumatique [4]
- 55/27 . . . comportant différents types de crampons pour la progression en terrains variables [4]
- 55/275 . . . avec patins de route, c. à d. moyens pour empêcher le crampon d'entailler la surface de la route [4]
- 55/28 . . . démontables
- 55/30 . . Moyens de tension de la chenille
- 55/32 . . Assemblage, démontage, réparation ou entretien des systèmes de chenilles [4]

57/00	Véhicules caractérisés par des moyens de propulsion ou de prise avec le sol autres que les roues ou les chenilles, seuls ou en complément aux roues ou aux chenilles (traîneaux B62B; traîneaux à moteurs B62M) [5]	65/04	. . Assemblage d'ensembles modulaires préassemblés constitués de sous-ensembles remplissant des fonctions différentes, p.ex. moteur et capot (B62D 65/06 à B62D 65/16 ont priorité) [7]
57/02	. avec moyens de propulsion en prise avec le sol, p.ex. par jambes mécaniques	65/06	. . les sous-ensembles ou composants étant des portes, des fenêtres, des toits ouvrants, des couvercles, des capots ou leurs garnitures ou leurs bandes d'étanchéité [7]
57/024	. . spécialement adaptés pour se déplacer sur des surfaces inclinées ou verticales (véhicules à chenilles pour monter ou descendre des escaliers B62D 55/075; voitures à bras permettant de monter ou de descendre une volée d'escalier B62B 5/02) [5]	65/08	. . . Garnitures ou bandes d'étanchéité [7]
57/028	. . ayant des roues et des jambes mécaniques (B62D 57/024 a priorité; dispositifs sur les véhicules, venant en contact avec le sol, pour supporter, soulever ou manœuvrer le véhicule, entièrement ou en partie B60S 9/00) [5]	65/10	. . les sous-ensembles ou composants étant des moteurs, des embrayages ou des transmissions [7]
57/032	. . avec une base de support et des jambes soulevées alternativement ou dans un ordre déterminé; avec des pieds ou des patins soulevés alternativement ou dans un ordre déterminé (B62D 57/024 a priorité) [5]	65/12	. . les sous-ensembles ou composants étant des suspensions, des freins, ou des blocs incluant une roue [7]
57/036	. . du type à vis, p.ex. vis d'Archimède (B62D 57/024 a priorité) [5]	65/14	. . les sous-ensembles ou composants étant des accessoires des compartiments pour passagers, p.ex. des sièges, des garnitures, un décor, des tableaux de bord [7]
57/04	. ayant des moyens de propulsion autres que par prise avec le sol, p.ex. par hélices (aménagements des ensembles réacteurs de propulsion B60K)	65/16	. . les sous-ensembles ou composants étant des accessoires extérieurs, p.ex. des pare-chocs, des phares, des essuie-glaces [7]
59/00	Remorques avec roues motrices ou éléments similaires	65/18	. Systèmes de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques [7]
59/02	. entraînées par un ensemble de propulsion extérieur à la remorque	67/00	Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération d'éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage (pour l'élimination des véhicules par destruction ou transformation B09B 3/00, B09B 5/00) [7]
59/04	. entraînées par un ensemble de propulsion placé sur la remorque	<u>Schéma d'indexation associé au groupe B62D 6/00</u> (à l'exclusion des groupes B62D 6/02 à B62D 6/10, relatif aux conditions de conduite, qui sont détectées et pour lesquelles une réaction est appliquée.) [5]	
61/00	Véhicules à moteur ou remorques, caractérisés par la disposition ou le nombre de roues et non prévus ailleurs, p.ex. quatre roues disposées en losange	101/00	Vitesse du véhicule [5]
61/02	. avec deux roues en tandem disposées sur l'axe longitudinal du véhicule	103/00	Accélération ou décélération dans la direction de déplacement [5]
61/04	. . avec deux autres roues qui sont coaxiales	105/00	Perte de traction, p.ex. patinage ou glissement [5]
61/06	. avec uniquement trois roues	107/00	Température [5]
61/08	. . avec une seule roue avant	109/00	Présence, absence ou inactivité du conducteur ou de l'opérateur, p.ex. par la détection de l'actionnement de l'embrayage, du frein ou du papillon du carburateur [5]
61/10	. avec plus de quatre roues	111/00	Forces perturbant la trajectoire désirée du véhicule, p.ex. forces transversales par rapport à la direction de déplacement [5]
61/12	. avec un nombre variable de roues en contact avec le sol, p.ex. avec certaines roues disposées plus haut que les autres ou avec des roues rétractables (pour les besoins de la manœuvre uniquement B60S)	113/00	Position d'éléments du mécanisme de direction, p.ex. des roues directrices ou du volant [5]
63/00	Véhicules à moteurs ou remorques non prévus ailleurs	115/00	Angle d'articulation entre véhicules articulés: Angle entre barre de traction et véhicule tracteur [5]
63/02	. Véhicules à moteurs	117/00	Vitesse angulaire du volant [5]
63/04	. . Parties constitutives ou accessoires	119/00	Couple au volant [5]
63/06	. Remorques (comportant une installation d'habitation pour des personnes, p.ex. caravanes, véhicules de camping ou similaires, B60P 3/32)	121/00	Force appliquée à la timonerie de direction [5]
63/08	. . Parties constitutives ou accessoires	123/00	Mise sous pression du fluide pour l'équipement du véhicule, p.ex. pour directions assistées; Présence, absence ou valeurs seuil de cette pression; Lubrification ou autres fonctions utilisant des fluides [5]
65/00	Tracé, fabrication, p.ex. assemblage, mesures pour faciliter le désassemblage, ou modification de la structure des véhicules à moteurs ou des remorques, non prévus ailleurs	125/00	Sélection de rapports de transmission déterminés [5]
65/02	. Assemblage de sous-ensembles ou de composants avec la caisse ou entre eux, ou positionnement de sous-ensembles ou de composants par rapport à la caisse ou à d'autres sous-ensembles ou d'autres composants [7]		

127/00 Vitesse du moteur [5]

131/00 Charge, y compris le niveau de véhicule selon la charge; Etat des amortisseurs de vibrations du véhicule [5]

133/00 Assiette ou inclinaison, y compris la pente de la route [5]

135/00 Humidité de l'air [5]

137/00 Conditions non spécifiées dans les groupes B62D 101/00 à B62D 135/00 [5]